

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

---

## PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Tombé

N° CD541

### AMENDEMENT

présenté par

Mme Bouquin, M. Blairy, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin, M. Humbert,  
Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Roullaud,  
Mme Sabatini et M. Schreck

-----

#### ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« vulnérables »

les mots :

« contributives ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de prévenir toute confusion sémantique.

En effet, le terme « vulnérables » est employé par les textes européens, notamment à travers la directive « nitrates ».

Dès lors, il est proposé de lui substituer le terme « contributrices », afin d'éviter tout risque de confusion et de prendre en compte l'ensemble des pollutions en question.